

PROTOCOLE DE L'OBSERVATOIRE

Observatoire des pratiques de conception et d'entretien des aménagements arbustifs au sein de l'espace urbain

Nous vous remercions de votre intérêt à participer à l'observatoire. Celui-ci se distingue en deux phases principales qui sont la description des aménagements retenus puis du remplissage des données à l'issue des visites de terrain. Ces deux phases sont décrites au verso de cette fiche.

L'observatoire sera actif jusqu'à **fin décembre 2022**.

Plusieurs **niveaux de participations** sont possibles selon votre intérêt et vos disponibilités :

- ❖ **Pleine participation** : L'objectif est de sélectionner différents aménagements au sein de votre structure selon leur typologie différente et leur taille (surface, volume). Vous remplissez autant de *Fiches Contact* que d'aménagements et de *Fiches Terrain* que de visites effectuées sur les aménagements retenus pendant les deux années d'observation. Vous pouvez nous renvoyer les fiches remplies à votre convenance mensuellement ou trimestriellement.
- ❖ **Participation médiane** : Vous pouvez participer au projet avec 1 ou plusieurs aménagements sur votre structure pendant une durée inférieure à 2 ans et selon vos disponibilités.
- ❖ **Participation minimale** : Le projet vous intéresse mais vous ne pouvez pas vous impliquer de manière très importante dans le projet. A minima, vous pouvez participer à l'observatoire avec 1 aménagement arbustif et en remplissant 1 exemplaire de chaque fiche disponible.
- ❖ **Intérêt pour l'observatoire** : Vous n'êtes pas en mesure de devenir observateur mais le projet et les objectifs vous intéressent particulièrement. Certaines ressources seront actualisées et mises en ligne sur la page du projet. Vous pouvez vous inscrire à la lettre d'infos de Plante & Cité (<https://www.plante-et-cite.fr/utilisateur/abonnement>).

TYPES D'AMÉNAGEMENTS VISÉS PAR L'OBSERVATOIRE

Lesquels ? Tout type d'aménagement végétalisé comportant majoritairement des **arbustes plantés en pleine terre** pour des formes diverses comme des haies, massifs, bosquets...

Quels usages ? Il n'y a pas de restriction d'usage des aménagements, accompagnements de voirie, places de centre-ville, séparation d'espaces, agréments, espaces de nature, et autres sont tous acceptés.

Où ? Les aménagements sont situés au sein des espaces verts, espaces de nature et/ou espaces publics ou gérés par des entreprises privés et bailleurs sociaux.

Sont exclus : Les aménagements gérés par des particuliers dans le cadre privé

DESCRIPTION DES ÉTAPES DE L'OBSERVATOIRE

PHASE 0 : INSCRIPTION EN TANT QU'OBSERVATEUR

Afin de pouvoir suivre l'évolution de l'observatoire et les différentes actualités qui seront mises en lignes ainsi que pour vous prévenir des étapes du projet, vous pouvez vous identifier sur la page ressource en tant qu'observateur.

Page ressources du projet : <https://www.plante-et-cite.fr/Ressource/fiche/607>

Inscription en tant qu'observateur : <https://forms.gle/AtuDphbQLVvRnjkg7>

PHASE 1 : DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS À OBSERVER

Documents nécessaires :

- **Fiche Contact 1 : Description de l'aménagement (≈ 10 min)**
- **Fiche Contact 2 : Réflexion de la conception (≈ 5 min)**

L'objectif de cette première prise de contact entre Plante & Cité et votre structure, est la **sélection et la description** des aménagements arbustifs qui seront observés ensuite durant le projet.

Plusieurs aménagements au sein de votre structure peuvent être observés, il faudra remplir autant de Fiches Contacts (1 et 2) que d'aménagements retenus.

PHASE 2 : RELEVÉS DES OPÉRATIONS

Documents nécessaires :

- **Fiche Terrain (≈ 5 min)**

A **chaque passage** sur l'aménagement retenu, une fiche terrain pourra être remplie en y relevant l'ensemble des opérations (et temps de travaux associées) effectuées à ce passage-là. Ainsi, pour un aménagement, il pourra y avoir plusieurs fiches terrain, selon le nombre de passages effectués sur celui-ci.